



Délai référendaire: 4 juillet 2024

Arrêté fédéral

portant approbation, d'une part, de l'Échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise du règlement (UE) 2021/1148 établissant l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ainsi que, d'autre part, de l'Accord additionnel relatif à une participation de la Suisse à cet instrument (Développement de l'acquis de Schengen)

du 15 mars 2024

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 23 août 2023²,
arrête:

Art. 1

¹ Sont approuvés:

- a. l'Échange de notes du 11 août 2021 entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2021/1148 établissant, dans le cadre du Fonds pour la gestion intégrée des frontières, l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (développement de l'acquis de Schengen)³;
- b. l'Accord du 28 novembre 2023 entre la Confédération suisse et l'Union européenne définissant des règles complémentaires relatives à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas, dans le cadre du Fonds pour la gestion intégrée des frontières, pour la période 2021–2027⁴.

¹ RS 101

² FF 2023 2107

³ RS ...; FF 2023 2109

⁴ FF 2024 155

² Le Conseil fédéral est autorisé à:

- a. notifier à l'Union européenne, conformément à l'art. 7, al. 2, let. b, de l'accord du 26 octobre 2004 entre la Confédération suisse, l'Union européenne et la Communauté européenne sur l'association de la Confédération suisse à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen⁵, que les exigences constitutionnelles liées à l'échange de notes visé à l'al. 1, let. a, ont été accomplies;
- b. ratifier l'accord visé à l'al. 1, let. b.

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

Conseil national, 15 mars 2024

Le président: Eric Nussbaumer

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des États, 15 mars 2024

La présidente: Eva Herzog

La secrétaire: Martina Buol

Date de publication: 26 mars 2024

Délai référendaire: 4 juillet 2024

⁵ RS 0.362.31